

PAYS DE NAY

FC

Cinq enjeux économiques pour le territoire

La signature d'une convention de modernisation rurale doit donner plus d'harmonie au développement du territoire.

Consolider l'attractivité du Pays de Nay en matière économique et commerciale, tel est l'objectif de l'OCMR (Opération collective de modernisation rurale) dont les préparatifs ont commencé en 2011 (lire notre édition du 16 août). Un comité de pilotage s'est réuni pour définir le contenu de chacun des cinq enjeux retenus pour lui donner les meilleures chances de réussir.

Cette réunion a regroupé Serge Castaignau, vice-président de la Communauté de communes du Pays de Nay et initiatrice de l'OCMR, Michel Minvielle conseiller régional, Didier Laporte président de la CCI, Gérard Gomez, président de la Chambre de métiers et leurs collaborateurs, Marie-Pierre Silvestri et Tania Dufourmentel vice-présidentes de l'UPPN (Union des profession-



Gérard Gomez, Didier Laporte, Serge Castaignau, Michel Minvielle et Marie-Pierre Silvestri ont signé la convention. © MAURICE TRIEP

nels du Pays de Nay) qui ont tous partie liée dans l'affaire. L'État avec le Fisac (Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce) et la Région Nouvelle Aquitaine sont les autres partenaires sur lesquels repose également l'appui

financier supportant les charges liées à cette opération, objet d'une convention.

Un développement cohérent

François Gonnet chargé de développement économique à la communauté en a décliné les

cinq enjeux : relance du secteur alimentaire traditionnel, renforcement de la part de marché non-alimentaire, amélioration de l'effet vitrine des espaces commerciaux, adaptation aux nouveaux habitants, maintien de l'artisanat comme moteur économique.

La maîtrise du développement du commerce alimentaire périphérique et la relance du dynamisme des centre-bourg selon les orientations du SCoT (schéma de cohérence territoriale) applicable fin 2018, plus la mise en place d'un programme d'aides directes, vont soutenir ce programme d'actions.

🔍 ZOOM

Un financement collectif

Le plan triennal de financement pour les entreprises est réparti entre l'Etat (Fisac) 150 000 €, la Communauté de communes 120 000 € et la Région Nouvelle Aquitaine 30 000 €. Des actions collectives financées par les mêmes acteurs plus les communes, les entreprises et l'UPPN, à hauteur de 650 000 € dans une démarche commune viennent en appui du projet qui a franchi un pas important.